



Degat des eaux et reparation tj pas effectuees

Par **Corinne GABRIEL**, le 22/11/2010 à 14:52

Bonjour,
A la suite d'un degat des eaux les experts sont venus et on statué sur une ets pour reparation....
Mais depuis je n'ai pas eu l'accord pour faire effectuer les travaux et lorsque que j'appelle mon assurance elle me dit que c'est le proprietaire qui doit envoyer son ets, je n'arrive pas à le contacter ça secretaire fait barrage et voilà plusieurs mois que je vis avec un plafond de cuisine écroulé ! A ce stade que puis je faire ? Merci !

Par **aie mac**, le 22/11/2010 à 20:53

bonjour
vous lui faites un courrier en RAR le mettant en demeure de procéder aux réparations qui lui incombent, faute de quoi vous serez dans l'obligation de le contraindre en portant ce litige devant la juridiction de proximité (procédure gratuite pour vous)

Par **Corinne GABRIEL**, le 22/11/2010 à 20:56

Un grand merci !

Par **mimi493**, le 22/11/2010 à 22:12

c'est le TI, pas le TP

Par **aie mac**, le **23/11/2010** à **07:06**

TI, au temps pour moi; le TP se limite aux litiges concernant le DG.